Parc éolien de Nanteuil - Commune de Nanteuil (79)

Bilan de la concertation

SOLVÉO ENERGIE

AGENCE tact

Introduction

Après plusieurs années d'études sur la commune de Nanteuil, la société SOLVÉO Énergie est aujourd'hui en mesure de proposer ***un projet éolien raisonné composé de 4 éoliennes*** *d'une puissance de 3 MW chacune.*

En amont du dépôt de son dossier auprès des services de la préfecture, la société SOLVÉO Énergie a fait le choix d'ouvrir une phase de concertation qui s'est tenue du ***3 au 28 décembre 2018*** *pour permettre aux habitants de la commune de disposer d'une information claire et fiable sur un projet qui les concerne.*

Cette période de concertation est aujourd'hui achevée, nous vous proposons dans ce bilan de la concertation de retrouver les principales étapes qui ont constitué cette démarche ainsi que les contributions apportées par la population.

La clôture de cette période nous emmène désormais vers le ***dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE)*** *auprès de la préfecture pour une instruction par les services de l'État. Lors de celle-ci, une enquête publique sera organisée pour recueillir l'avis des citoyens et des conseils municipaux concernés. Le préfet rendra alors son avis sur la base de ces éléments.*

L'équipe de SOLVÉO Énergie

SOMMAIRE

1 Les éléments essentiels du projet ..... p. 3

2 Une démarche intégrée à un dispositif complet d'information et de concertation ... p. 4

3 Rappel sur les modalités de la concertation préalable ..... p. 5

4 Les moyens d'information ..... p. 6

5 Les moyens de contribution ..... p. 9

6 Analyse de la participation ..... p. 10

7 Conclusion ..... p. 11

8 Annexes ..... p. 12

1. Les éléments essentiels du projet

Le projet éolien de Nanteuil

Le projet éolien de Nanteuil sera composé de 4 éoliennes.

Ce projet participera **aux objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** de 2015 fixant à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40 %.

4 éoliennes de puissance unitaire de 3 MW, soit une puissance totale de 12 MW

7200 foyers alimentés en électricité (sur la base de la consommation moyenne d'un foyer estimé à 4200 kWh par an, source : Ademe 2018)

Une production totale estimée à **30600 MWh** par an

2 121 tonnes de CO_2 évitées par an

Carte d'implantation du projet

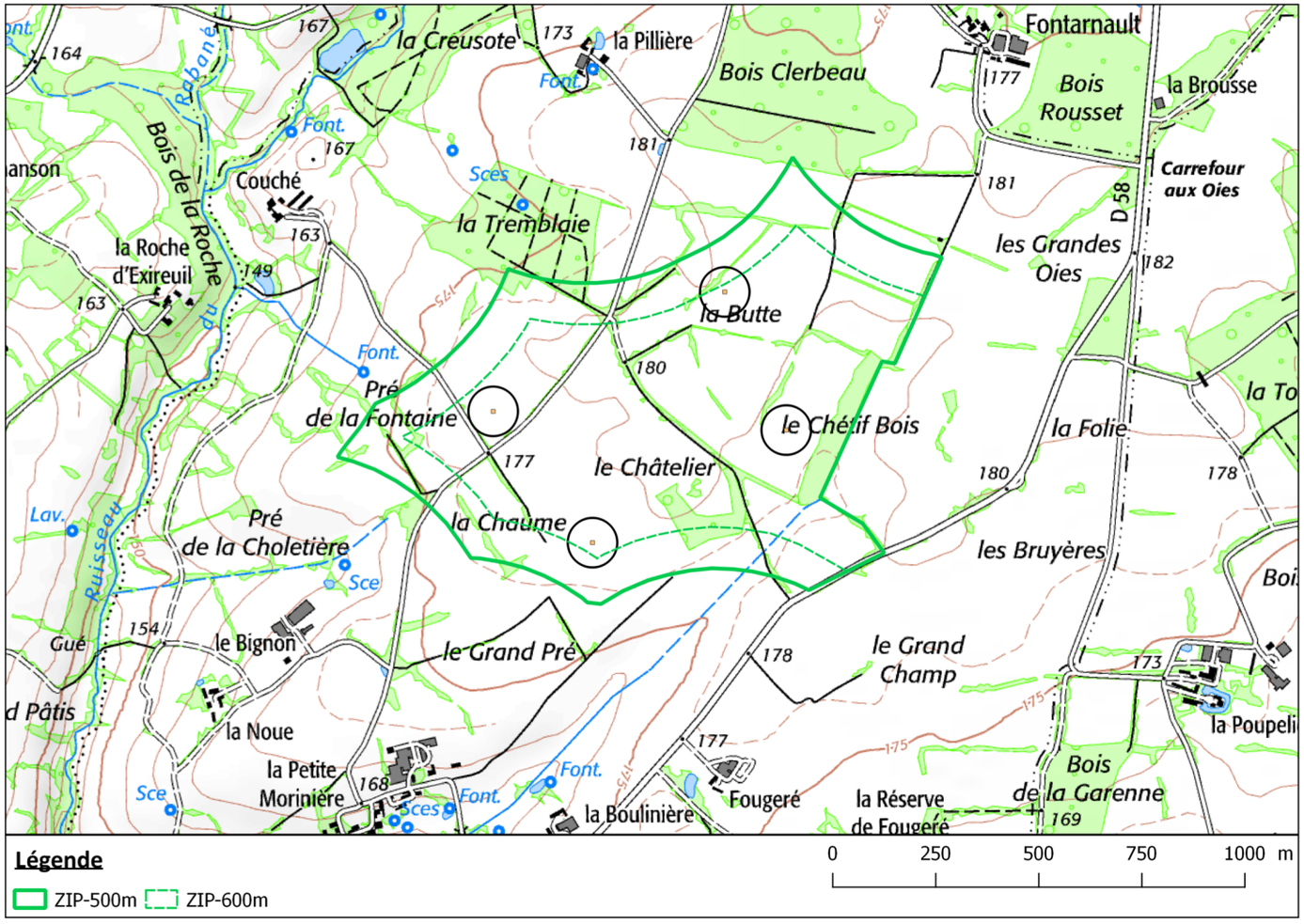

2. Une démarche intégrée à un dispositif complet d'information et de concertation

La volonté de SOLVÉO Energie, est de développer ce projet de manière transparente vis-à-vis des élus et de la population. La société souhaite faire ses meilleurs efforts pour que chacun puisse suivre et comprendre l'avancement de ce projet et ainsi, construire ensemble le meilleur parc éolien possible.

Pour cela, SOLVÉO Energie fait le choix de s'entourer d'une équipe de professionnels : l'Agence Tact, qui est chargée de la communication et de la concertation autour de ce projet.

Après avoir identifié les enjeux du territoire, grâce à une étude du contexte local, un dispositif complet d'information, de communication et de concertation a été élaboré. Il comprend notamment des instances de suivi et de pédagogie sur le développement éolien avec les élus et les riverains.

Les dispositifs en place

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre afin que chacun puisse suivre le bon déroulement du projet :

- Un **lien étroit** est maintenu avec les élus afin de les tenir informés de toutes les avancées du projet et de recueillir leurs remarques. Un **comité de pilotage** a été créé afin de faire régulièrement le point sur l'avancée du projet, au-delà de points fréquents avec l'ensemble du conseil municipal.

- Un **premier bulletin d'information** a été diffusé en octobre 2017 sur tous les panneaux d'affichage de la commune de Nanteuil et en libre consultation en mairie.

- En avril 2018, un encart sur le projet a été publié dans le **bulletin municipal**.

- Un **second bulletin d'information** a été distribué en novembre 2018 à l'ensemble des habitants de Nanteuil. Pour les habitants situés dans un rayon de 1,5 km environ autour de la zone d'implantation potentielle, ce document a été distribué lors d'un **porte-à-porte**, afin de leur présenter le projet dans ses grandes lignes et pour recueillir leurs avis et leurs questions. En effet, nous considérons que les riverains de cette zone doivent faire l'objet d'une attention particulière en matière d'information puisqu'ils résident à proximité du projet.

- Des **ateliers** à destination des riverains de la zone d'implantation ont également été programmés afin de mieux expliquer le fonctionnement d'un parc éolien et ses enjeux. Une première réunion a eu lieu le 21 novembre. Le compte rendu de cette séance a été mis en ligne sur le site internet dédié au projet. Une prochaine rencontre est prévue sous peu. Ce sera l'occasion de discuter ultérieurement des mesures compensatoires et d'accompagnement qui pourront être mises en place.

- Un **site internet** est désormais à disposition depuis le 3 décembre 2018 : http://parceolienananteuil.com Toutes les actualités sur la vie du projet et du parc sont mises en ligne par ce biais.

- Une **permanence d'information** a été organisée en mairie de Nanteuil le 5 décembre de 16h à 20h à la Maison du Temps Libre.

- Un **troisième bulletin d'information** sera distribué dans les semaines à venir afin que chacun puisse avoir connaissance du projet finalisé lorsque le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sera déposé.

C'est donc dans ce cadre que s'intègre la période de concertation volontaire préalable qui s'est déroulée du 3 au 28 décembre. L'idée de cette concertation était de permettre à chacun de suivre l'avancée du projet, de poser les questions encore en suspens et de continuer la réflexion collective entamée.

3. Rappel sur les modalités de la concertation volontaire préalable

La concertation préalable

Aboutissement du chantier sur la modernisation du dialogue environnemental, l'ordonnance du 3 août 2016 vise à renforcer la participation publique à l'élaboration des décisions pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Le décret du 25 avril 2017, en application de l'ordonnance, renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

En ce qui concerne ces projets, le maître d'ouvrage peut prendre l'initiative d'organiser une concertation volontaire. C'est ce que SOLVÉO Énergie a décidé de mettre en place sur le projet de Nanteuil avec l'aide de l'Agence Tact. Ce dispositif s'est tenu du 3 au 28 décembre 2018.

L'objectif de cette concertation est de porter à la connaissance de tous, les éléments essentiels du projet et de donner à chacun l'opportunité de s'exprimer sur le projet avant que ce dernier ne soit déposé en préfecture pour instruction par les différents services de l'État.

Pour mettre en œuvre cette concertation, le porteur de projet doit :

- publier un avis de concertation préalable pour annoncer le début de la démarche. (cet affichage doit se faire deux semaines avant la date choisie dans l'ensemble des mairies concernées),
- publier un dossier de présentation du projet, mis à disposition en téléchargement sur internet,
- publier un bilan de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation

A l'issue de la phase de concertation préalable, la société SOLVÉO Énergie est donc tenue d'établir un bilan de la concertation, constitué par le présent document, afin de présenter :

- **L'ensemble des moyens mis en œuvre pour informer et permettre la participation de tous à cette phase de concertation,**
- **Les enseignements tirés de cette phase et la façon d'en tenir compte.**

Tous ces éléments ont été publiés sur le site internet dédié au projet : http://projeteolienananteuil.com

4. Les moyens d’information mis à disposition

Un affichage publique

Pour annoncer le début de la période de concertation préalable, la société SOLVÉO Énergie a fait afficher en mairie de Nanteuil, et dans les communes situées dans le périmètre de l’enquête publique qui l’ont accepté, un « avis de concertation préalable ». Ainsi, les communes de Clavé, Chantecorps, Coutières, Exireuil, Fomperron, Ménigoute, Pamproux, Saint-Éanne, Saint-Georges-de-Noisné, Saint-Germier, Saint-Maixent-l’École, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Saivres, Salles et Soudan ont également procédé à cet affichage.

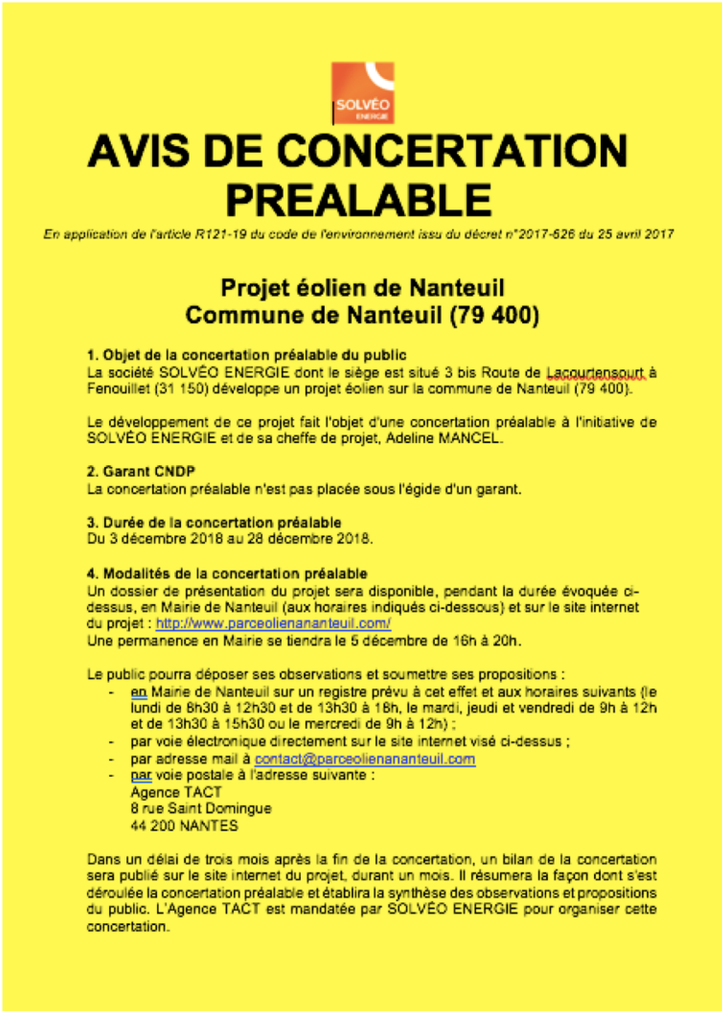

SOLVÉO ENERGIE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement issu du décret n°2017-626 du 25 avril 2017

Projet éolien de Nanteuil
Commune de Nanteuil (79 400)

1. Objet de la concertation préalable du public
La société SOLVÉO ENERGIE dont le siège est situé 3 bis Route de Lacourtensourt à Fenouillet (31 150) développe un projet éolien sur la commune de Nanteuil (79 400).

Le développement de ce projet fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de SOLVÉO ENERGIE et de sa cheffe de projet, Adeline MANCEL.

2. Garant CNDP
La concertation préalable n'est pas placée sous l'égide d'un garant.

3. Durée de la concertation préalable
Du 3 décembre 2018 au 28 décembre 2018.

4. Modalités de la concertation préalable
Un dossier de présentation du projet sera disponible, pendant la durée évoquée ci-dessus, en Mairie de Nanteuil (aux horaires indiqués ci-dessous) et sur le site internet du projet : http://www.parceolienananteuil.com/
Une permanence en Mairie se tiendra le 5 décembre de 16h à 20h.

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :
- en Mairie de Nanteuil sur un registre prévu à cet effet et aux horaires suivants (le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 ou le mercredi de 9h à 12h) ;
- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus ;
- par adresse mail à contact@parceolienananteuil.com
- par voie postale à l'adresse suivante :
  Agence TACT
  8 rue Saint Domingue
  44 200 NANTES

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, un bilan de la concertation sera publié sur le site internet du projet, durant un mois. Il résumera la façon dont s'est déroulée la concertation préalable et établira la synthèse des observations et propositions du public. L'Agence TACT est mandatée par SOLVÉO ENERGIE pour organiser cette concertation.

Affiche de la concertation préalable

Un bulletin d’information

Un bulletin d’information présentant les principaux éléments du projet connus à cette date ainsi que la démarche d’information a été distribué en novembre 2018 à tous les habitants de la commune de Nanteuil afin de leur annoncer la tenue de cette concertation préalable.

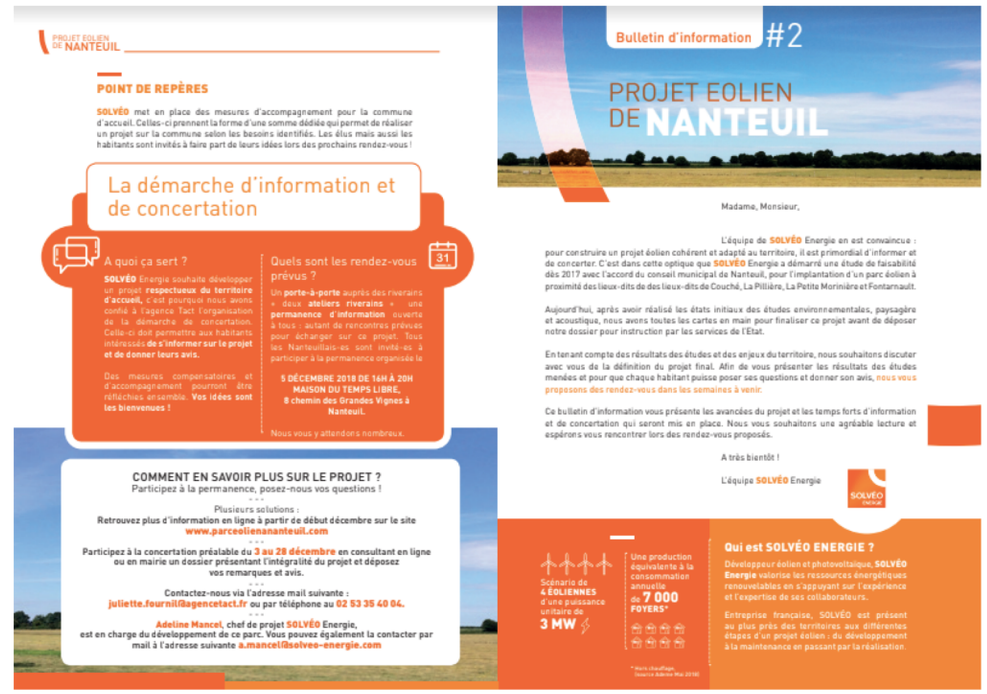

PROJET EOLIEN DE NANTEUIL

POINT DE REPÈRES

SOLVÉO met en place des mesures d'accompagnement pour la commune d'accueil. Celles-ci prennent la forme d'une somme dédiée qui permet de réaliser un projet sur la commune selon les besoins identifiés. Les élus mais aussi les habitants sont invités à faire part de leurs idées lors des prochains rendez-vous !

La démarche d'information et de concertation

A quoi ça sert ?
SOLVÉO Energie souhaite développer un projet **respectueux du territoire d'accueil,** c'est pourquoi nous avons confié à l'agence Tact l'organisation de la démarche de concertation. Celle-ci doit permettre aux habitants intéressés **de s'informer sur le projet et de donner leurs avis.**

Des mesures compensatoires et d'accompagnement pourront être réfléchies ensemble. **Vos idées sont les bienvenues !**

Quels sont les rendez-vous prévus ?
Un **porte-à-porte** auprès des riverains + deux **ateliers riverains** + une **permanence d'information** ouverte à tous : autant de rencontres prévues pour échanger sur ce projet. Tous les Nanteuillais-es sont invité-es à participer à la permanence organisée le

5 DÉCEMBRE 2018 DE 16H À 20H
MAISON DU TEMPS LIBRE,
8 chemin des Grandes Vignes à Nanteuil.

Nous vous y attendons nombreux.

COMMENT EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET ?
Participez à la permanence, posez-nous vos questions !

Plusieurs solutions :
Retrouvez plus d'information en ligne à partir de début décembre sur le site www.parceolienananteuil.com

Participez à la concertation préalable du **3 au 28 décembre** en consultant en ligne ou en mairie un dossier présentant l'intégralité du projet et déposez vos remarques et avis.

Contactez-nous via l'adresse mail suivante : juliette.fournil@agencetact.fr ou par téléphone au 02 53 35 40 04.

Adeline Mancel, chef de projet SOLVÉO Energie, est en charge du développement de ce parc. Vous pouvez également la contacter par mail à l'adresse suivante a.mancel@solveo-energie.com

Bulletin d'information #2

PROJET EOLIEN DE NANTEUIL

Madame, Monsieur,

L'équipe de SOLVÉO Energie en est convaincue : pour construire un projet éolien cohérent et adapté au territoire, il est primordial d'informer et de concerter. C'est dans cette optique que SOLVÉO Energie a démarré une étude de faisabilité dès 2017 avec l'accord du conseil municipal de Nanteuil, pour l'implantation d'un parc éolien à proximité des lieux-dits de des lieux-dits de Couché, La Pillière, La Petite Morinière et Fontarnault.

Aujourd'hui, après avoir réalisé les états initiaux des études environnementales, paysagère et acoustique, nous avons toutes les cartes en main pour finaliser ce projet avant de déposer notre dossier pour instruction par les services de l'Etat.

En tenant compte des résultats des études et des enjeux du territoire, nous souhaitons discuter avec vous de la définition du projet final. Afin de vous présenter les résultats des études menées et pour que chaque habitant puisse poser ses questions et donner son avis, nous vous proposons des rendez-vous dans les semaines à venir.

Ce bulletin d'information vous présente les avancées du projet et les temps forts d'information et de concertation qui seront mis en place. Nous vous souhaitons une agréable lecture et espérons vous rencontrer lors des rendez-vous proposés.

A très bientôt !

L'équipe SOLVÉO Energie

Scénario de 4 ÉOLIENNES d'une puissance unitaire de 3 MW

Une production équivalente à la consommation annuelle de 7 000 FOYERS*

Qui est SOLVÉO ENERGIE ?
Développeur éolien et photovoltaïque, SOLVÉO Energie valorise les ressources énergétiques renouvelables en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise de ses collaborateurs.

Entreprise française, SOLVÉO est présent au plus près des territoires aux différentes étapes d'un projet éolien : du développement à la maintenance en passant par la réalisation.

Bulletin d’information #2

Un porte-à-porte auprès des riverains de la zone d’études

L’Agence Tact, en charge de l’information et de la concertation sur ce projet, s’est rendue sur les communes d’Exireuil, Fomperron, Nanteuil et Soudan pour rencontrer les personnes habitant à proximité de la zone d’études les 8 et 9 novembre 2018.

L’objectif de ce porte-à-porte était de se mettre à disposition de tous afin de présenter le projet et de répondre aux questions pouvant être soulevées. L’ensemble de ces riverains ont également été invités à des réunions d’informations sur le projet.

4. Les moyens d'information mis à disposition

Les cercles oranges représentent les hameaux dans lesquels s'est rendue l'Agence Tact durant le porte-à-porte.

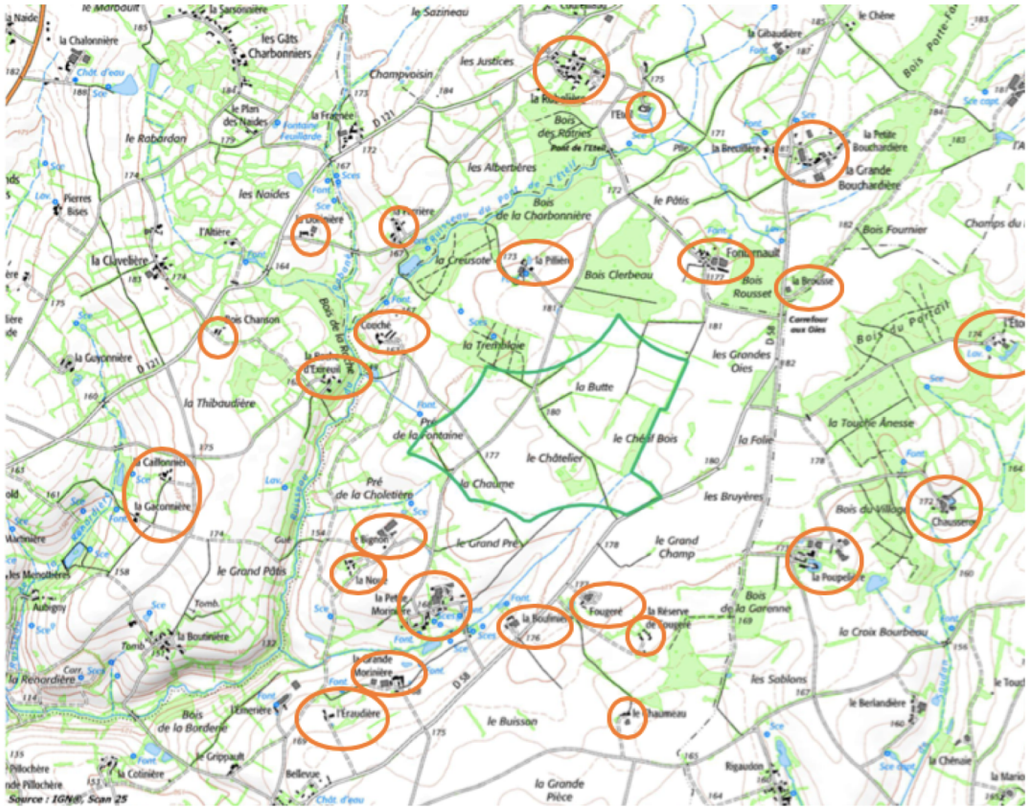

Carte du porte-à-porte effectué les 8 et 9 novembre 2018

Des relais presse

L'information de la tenue de la concertation préalable a également été diffusée par voie de presse dans les journaux locaux La Nouvelle République et Le Courrier de l'Ouest. Ces articles sont parus respectivement les 29 novembre et 5 décembre 2018.

Un site internet dédié au projet et un dossier de présentation mis en ligne

Dans le cadre de la période de concertation, SOLVÉO Énergie a fait le choix de créer un site internet pour le projet de parc éolien de Nanteuil. Ce site a été mis en ligne le jour du début de la concertation, c'est-à-dire le 3 décembre 2018.

L'adresse du site internet a été communiquée à tous les habitants par le biais du bulletin d'information. Elle figurait également sur les affiches exposées dans les mairies citées précédemment.

Ce site internet permet à toutes les personnes intéressées et souhaitant en savoir plus de retrouver les éléments essentiels au projet : présentation de SOLVÉO Énergie, des études menées, de la démarche d'information et de concertation mise en place informations sur l'énergie éolienne, calendrier du projet, etc.

Page d'accueil du site internet du projet éolien de Nanteuil

4. Les moyens d’information mis à disposition

Un dossier de concertation présentant le projet éolien de Nanteuil a été réalisé pour que chacun puisse prendre connaissance du projet à un stade avancé et des enjeux de l’éolien de manière générale, au niveau national et régional.

Ce dossier contient notamment : une présentation du porteur de projet, une analyse des principaux enjeux du projet et des réflexions qui ont orienté les choix d’implantation, ainsi que des photomontages. Chaque partie est illustrée par des photos, des schémas et des cartes pour faciliter la compréhension du document, comme le montrent les extraits ci-dessous.

Ce dossier était également disponible et consultable par tous en version papier en Mairie de Nanteuil pendant toute la durée de la concertation préalable et téléchargeable au format numérique sur chacune des pages du site internet.

Liens sur la page d’accueil du site internet permettant de télécharger les documents disponibles dont le dossier de présentation du projet

Extraits du dossier de présentation du projet

Une permanence d’information

La société SOLVÉO Énergie, accompagnée de l’Agence Tact, a tenu une permanence d’information le 5 décembre 2018 de 16h à 20h à la Maison du Temps Libre à Nanteuil. A cette rencontre, tous les Nantueillais.es et les habitants des communes alentours étaient conviés.

L’objectif était d’informer et de se mettre à disposition de tous les personnes souhaitant avoir plus d’informations sur le projet ou sur l’éolien. 3 stands étaient organisés : un premier dédié aux étapes du développement éolien et aux questions sur l’éolien en général, un second dédié à la présentation du projet et des enjeux relatifs au site d’implantation et un dernier dédié aux mesures d’accompagnement (les idées des participants étaient les bienvenues).

10 habitants sont venus poser des questions et donner leurs avis. Un autre article relatant ce moment est paru dans La Nouvelle République le 18 décembre.

DEUX-SEVRES > Commune > Nanteuil > Parc éolien de Nanteuil : la concertation en cours

Parc éolien de Nanteuil : la concertation en cours

Publié le 18/12/2018 à 04:55 | Mis à jour le 18/12/2018 à 04:55

28 NANTEUIL

Des personnes de la commune sont venues consulter le dossier relatif au parc éolien.
© *Photo NR*

Information et concertation préalables au sujet du projet éolien ont eu lieu à la maison du temps libre. Le dossier peut être consulté jusqu'au 28 décembre.

Le projet avait été initié en 2016 et, en 2017, les élus ont été favorables à cette énergie alternative qu'est l'éolien. « *C'est important pour l'avenir*, indique Jean-Marie Clochard, ancien maire de la commune, venu échanger sur de projet avec les responsables. *Cet emplacement était prévu dans le schéma régional. Des mesures d'accompagnement financières sont prévues.* » Une autre habitante de la commune, Brigitte Labasse, est restée très attentive sur les détails et a souhaité savoir où serait le transformateur. Adeline Mancel, de Solveo Energie, a commenté les lieux d'implantation avec les

TOUTES NOS OFFRES VALABLES JUSQU'AU 7 JANVIER
CLIQUEZ ICI
Bonne année 2019 Intermarché

Extrait de l’article paru dans La Nouvelle République

5. Les moyens de contribution

Déposer une question ou un avis en ligne

En plus de permettre le téléchargement du dossier de présentation du projet, un espace a été conçu pour permettre à chacun de déposer un avis ou une question après avoir pris connaissance des éléments du projet.

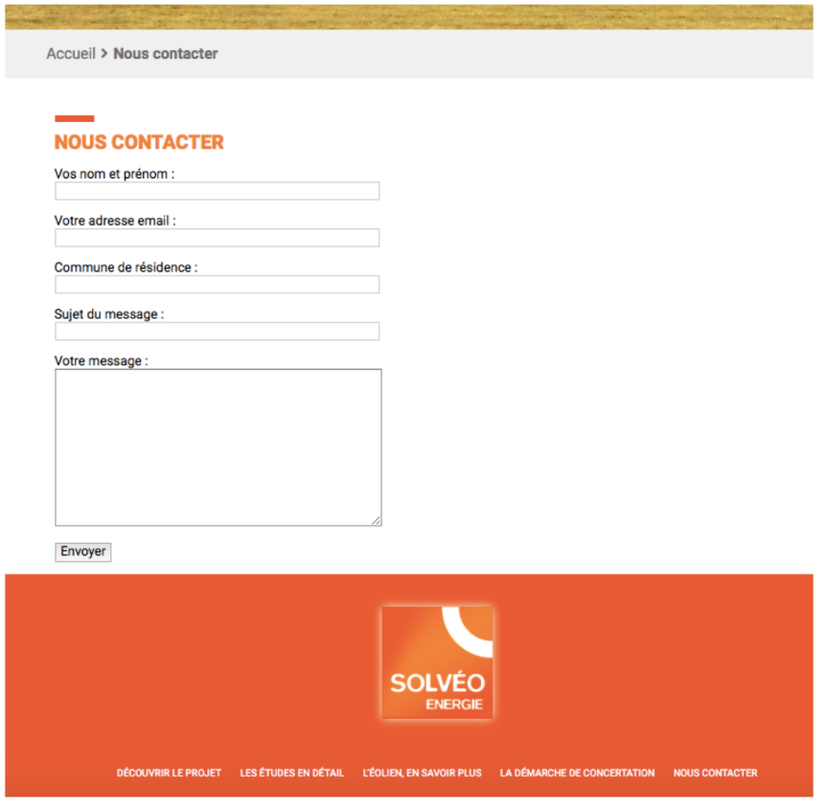

Aperçu du formulaire de contact

Déposer une question ou un avis sur le registre matérialisé en mairie

Un registre matérialisé a été déposé en mairie de Nanteuil en complément du dossier papier de présentation du projet éolien. Toute personne le souhaitant pouvait donc également inscrire ses remarques ou questions sur ce registre.

Une participation rendue possible par courrier et par mail

Pour les personnes souhaitant contribuer par voie postale, une adresse a été mise à disposition dans le dossier de présentation du projet.

Une adresse mail a également été communiquée.

Agence Tact
8 rue Saint-Domingue
44 200 NANTES
contact@agencetact.fr

L'ensemble de ces modalités a été précisé sur l'affiche de l'avis de la concertation préalable présentée précédemment.

6. Analyse de la participation

Un site internet très peu fréquenté

Le site internet dédié au projet permettant de consulter le dossier de présentation a été consulté, au total, par 22 utilisateurs différents entre le 3 et le 28 décembre 2018. Au regard du nombre d'habitants sur la commune de Nanteuil et sachant que tous ont reçu l'information de cette concertation, ce chiffre est extrêmement faible.

On peut donc conclure que la grande majorité des habitants – hormis ceux s'étant rendus à la permanence publique ou à l'atelier riverains n°1 – n'ont pas souhaité avoir plus d'éléments que ceux déjà mis à disposition dans les deux bulletins d'information.

Une seule contribution enregistrée sur le site internet et sur le registre réunis

Sur les 22 personnes ayant consulté le site internet, une seule personne a déposé une question sur le projet éolien de Nanteuil :

« Quel est le business plan de ce projet en investissement et en exploitation ? »

Ce que nous pouvons répondre à cette question :

La particularité des installations de production électrique d'origine éolienne réside dans le fait que l'intégralité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien. Les charges d'exploitation et les frais de maintenance qui interviennent après la mise en service sont comparativement très faibles au regard du montant de cet investissement initial.

L'investissement nécessaire à la réalisation de l'opération projetée sera présenté dans l'étude d'impact ainsi que les charges annuelles d'exploitation et de maintenance.

La réalisation de l'opération fera l'objet d'un financement spécifique dit « financement de projet », centré, non sur l'emprunteur, mais sur le projet, dont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation (ici la vente de l'électricité) assureront le remboursement et dont les actifs constitueront les garanties.

Le plan d'affaires prévisionnel sera présenté dans l'étude d'impact. Il prouvera la capacité de la société de projet à générer des revenus et donc à assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler de son fonctionnement.

Une permanence publique peu visitée

Après avoir rencontré les riverains du projet, SOLVÉO Énergie avait décidé de se mettre à disposition de l'ensemble de la population locale afin que chacun puisse se renseigner sur ce projet. Au total, 10 personnes se sont rendues à la Maison du Temps Libre le 5 décembre.

Lors de ce temps d'information, il était proposé à tous les participants de faire part de leurs idées sur les mesures d'accompagnement dans 4 catégories (environnement/paysage, transition énergétique, cadre de vie, autre). 2 contributions ont été déposées et ont été rapportées aux élus lors d'une séance dédiée à ce sujet :

- *Faire des aménagements pour les riverains directs, au-delà des mesures compensatoires*
- *L'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piéton par les bas de Nanteuil pour rejoindre Saint-Maixent-l'École (cette création est prévue au PLU et PLUi)*

Un compte-rendu de la permanence est disponible sur le site internet et sera en annexe de ce document.

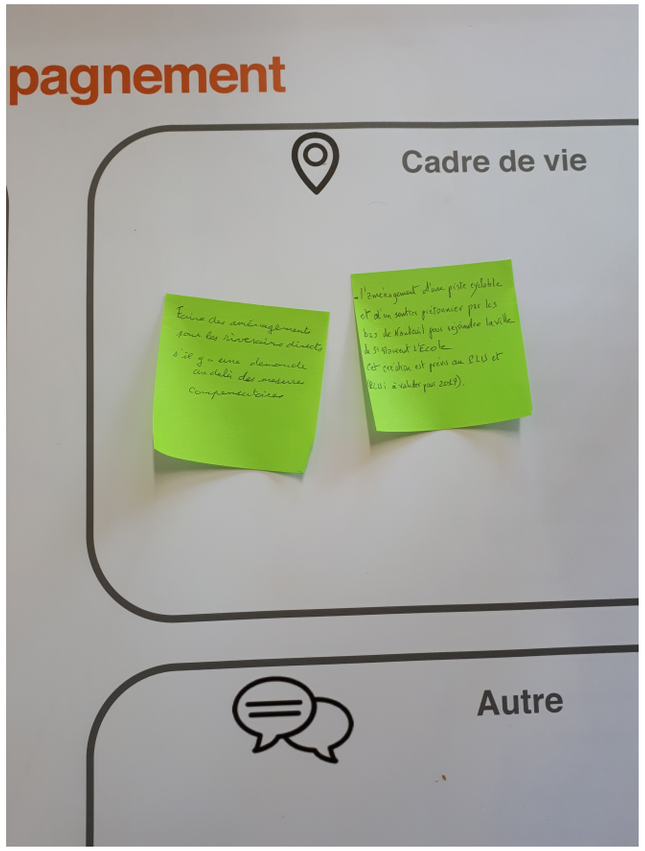

Contributions laissées lors de la permanence publique du 5 décembre 2018

7. Conclusion

SOLVÉO Énergie a mis en place une **période de concertation préalable du 3 au 28 décembre 2018**, de son propre chef. Afin d'informer la population de la mise en place de cette démarche, un bulletin d'information a été distribué dans toutes les boites aux lettres de la commune de Nanteuil, soit environ 760 foyers et 1700 habitants.

Ces personnes ont ainsi pu prendre connaissance du projet en cours de finalisation par le biais de ce document, du site internet dédié au projet mis en ligne le 3 décembre 2018 et du dossier de présentation du projet téléchargeable sur ce site internet. Les riverains ont également été conviés à participer à deux réunions d'information sur le projet. Un porte-à-porte auprès de ces derniers avait été réalisé pour les en informer. Enfin, une permanence publique a eu lieu le 5 décembre 2018 lors de laquelle l'équipe projet s'est tenue à disposition de tous ceux souhaitant en savoir plus sur le projet ou l'éolien en général.

De fait, la fréquentation du site internet durant la période de concertation s'est révélée être assez faible puisque **22 personnes** uniquement se sont connectées sur le site et une seule personne a souhaité contribuer au projet en posant une question à laquelle nous avons répondu dans le présent document.

Ces résultats sont finalement positifs pour le projet éolien de Nanteuil puisqu'ils révèlent que les habitants de Nanteuil ne sont pas, en grande majorité, inquiets vis-à-vis de ce projet. En effet, nous pouvons expliquer cette faible mobilisation par un développement déjà ancien de l'éolien sur le territoire. L'éolien est déjà présent localement et donc bien compris. La région est déjà équipée en éolien, les habitants sont habitués à cohabiter avec. Par conséquent, ce nouveau projet soulève peu de questions. Nous pouvons donc supposer que la logique du développement éolien dans le cadre de la transition énergétique est admise par la population locale.

La faible participation aux nombreux dispositifs mis en place semble donc traduire cette **relative indifférence d'un grand nombre d'habitants vis-à-vis de l'éolien et de ce projet particulièrement**. Nous pouvons également estimer que les personnes s'intéressant à ce projet ont pu trouver les réponses à leurs questions au sein des documents fournis ou des différents temps d'informations qui ont été organisés. Les riverains ne se sont pas saisis du dispositif de concertation préalable mais ils ont été rencontré à plusieurs reprises : porte-à-porte, rencontres individuelles, ateliers riverains.... Ils ont donc pu poser leurs questions et faire part de leurs craintes dans ces différents dispositifs.

La période de concertation est désormais terminée mais le site internet dédié au projet reste en ligne et sera actualisé aussi souvent que nécessaire. Pour autant, l'ensemble de l'équipe projet souhaite rester présente sur le territoire et à l'écoute de chacun. N'hésitez pas à la contacter ! Le formulaire de contact disponible sur le site internet reste actif.

8. Annexes : Compte-rendu de la permanence publique

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Nanteuil, SOLVÉO Énergie a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.

C'est dans ce cadre que SOLVEO a choisi d'organiser des ateliers de suivi à destination des riverains de la zone de projet, mais également de mener une ***concertation préalable du 3 au 28 décembre****.*

Cette concertation préalable avant dépôt vise à informer et concerter sur le projet auprès du grand public. Pour ce faire, un dossier de présentation du projet est disponible en mairie et sur le site internet dédié. Au-delà, une permanence d'information a été organisée le 5 décembre dernier.

Celle-ci s'est organisée autour de 3 stands :

- *Un stand dédié aux étapes du développement éolien et aux questions sur l'éolien en général*
- *Un stand dédié à la présentation du projet et des enjeux existants sur site qui ont amené à ce choix d'implantation. Des photomontages étaient également à disposition.*
- *Un stand pour discuter des mesures d'accompagnement possibles afin que chacun fasse part de ces idées sur les projets qui pourraient être réalisés sur la commune.*

Ce compte rendu entend synthétiser les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants sur internet. 10 habitants sont venus poser des questions et donner leurs avis. Les échanges qui ont eu lieu sont synthétisés par thématique.

Lors de cette permanence le 5 décembre, étaient présents :

- **Adeline Mancel** et **Quentin Maréchal** – SOLVÉO Énergie, en charge du développement éolien
- **Fanny Bousquet** et **Juliette Fournil** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet

Permanence publique du 5 décembre 2018, stand dédié à la présentation du projet

Le projet

> Est-ce que l'ensemble des éoliennes sont chez le même exploitant ?

Le projet concerne 4 familles (propriétaires et exploitants).

> Quelle est la puissance des éoliennes ?

Il s'agit d'éoliennes de 3MW

> Où en êtes-vous des études ?

Aujourd'hui, les états initiaux c'est-à-dire les études nécessaires à la bonne connaissance du site au niveau faune, flore, paysage, acoustique sont finalisées. Cela a permis de définir l'implantation. La prochaine étape consiste à rédiger l'étude d'impact, c'est-à-dire analyser précisément les impacts de l'implantation choisie et définir les mesures compensatoires nécessaires. Ensuite le projet sera déposé en préfecture probablement début 2019.

> Quels sont les noms des bureaux d'études ?

L'étude acoustique est menée par Delhom Acoustique. L'étude paysagère est menée par Ater Environnement et l'étude des milieux naturels par Impact et Environnement. Il s'agit d'un bureau d'études angevin.

8. Annexes : Compte-rendu de la permanence publique

> Je m'inquiète vis-à-vis des photomontages. J'ai remarqué que sur plusieurs projets éoliens, ces derniers ne respectent pas les bonnes proportions. C'est important.

Nous apporterons une vigilance supplémentaire aux photomontages. Il est important que ces derniers soient réalistes vis-à-vis des riverains et de la population dans son ensemble, afin qu'ils puissent se faire une idée de ce que le projet rendra dans le paysage.

L'étude d'impact et les mesures compensatoires

> Comment est-ce que vous prenez cela en compte si vous enlevez des haies ? Ici, les haies sont une vraie problématique. Avant c''était un paysage de gâtine aujourd'hui le territoire se transforme en plaine.

Des mesures compensatoires sont mises en place pour chaque mètre linéaire de haie qu'il faudra enlever. Tout cela est analysé par le naturaliste. Il est nécessaire de planter de nouvelles haies en fonction de ce qui aura été impacté. Le naturaliste validera la pertinence des endroits trouvés et les essences à planter.

> Où est-ce que vous allez les mettre ? Vous savez généralement les agriculteurs n'en veulent pas.

Nous pouvons uniquement en mettre chez des agriculteurs qui sont d'accord et le naturaliste doit également confirmer que c'est opportun d'en mettre à tel endroit. Une convention doit être signée avec le propriétaire. La DREAL vérifie que l'ensemble des mesures compensatoires soient bien mises en œuvre.

> Pourquoi vous ne les mettez pas au pied des éoliennes ?

L'instructeur en charge des Installations Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), classification dont fait partie les projets éoliens, nous a informé qu'il est préférable que les haies soient replantées à plus de 500 m des éoliennes pour des raisons écologiques et dans la mesure du possible.

> Vous avez comptabilisé les chauves-souris sur plusieurs périodes ?

Oui des enregistrements ont eu lieu à plusieurs reprises avec des enregistreurs au sol et en hauteur à l'aide d'une perche dédiée.
Les chauves-souris sortent de manière privilégiée à la tombée de la nuit lorsque le vent est faible.

Les retombées locales

> A qui vont les retombées fiscales pour ce projet ? Je ne suis pas d'accord pour que ça aille à l'intercommunalité. Je trouve qu'il faut que l'argent aille à la commune. Il faut revoir la répartition de l'IFER.

En effet, aujourd'hui les retombées fiscales se partagent entre la Région, le Département, l'Intercommunalité et la Commune d'accueil.
Les exploitants sont redevables de plusieurs types d'impositions locales :

- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**
- **La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**
- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**
- **L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (IFER)**

Au-delà des retombées fiscales, il existe aussi **des mesures d'accompagnement** qui sont également mises en place par le porteur de projet, celles-ci représentent 1% du montant total de l'investissement (hors coût de raccordement). Cette somme doit être fléchée vers un projet. Celui-ci n'est pas défini et l'objectif est que chacun puisse faire part de ses idées.

> Il faudrait que l'argent permette d'entretenir et sécuriser la route par exemple. Je pense aussi que ça peut intéresser des gens d'avoir une facture d'électricité moins cher.

Solvéo Energie a mis en place, sur d'autres projets, un partenariat avec un fournisseur d'électricité nommé ILEK qui permet pendant un temps donné d'avoir des réductions sur sa facture en ayant un abonnement chez eux.

Lors de la permanence, un tableau permettait à chacun de noter ces idées en matière de mesures d'accompagnement. Deux idées complémentaires ont été mentionnées :

- Faire des aménagements pour les riverains directs s'il y a une demande au-delà des mesures compensatoires
- L'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piétonnier par les bas de Nanteuil pour rejoindre Saint-Maixent L'Ecole.

Le raccordement

> Où sera le poste de livraison ?

Les postes de livraison seront situés au sein de la zone d'étude. Le propriétaire concerné percevra un loyer au même titre que les familles concernées par une éolienne ou un de ses éléments.

8. Annexes : Compte-rendu de la permanence publique

> Où se fera le raccordement ?

Normalement, il sera possible de se raccorder au poste-source de Saint-Maixent l'Ecole. C'est Geredis en tant que gestionnaire de réseau qui choisira le lieu et le parcours nécessaire au raccordement une fois le projet autorisé.

> Il n'est pas possible de mutualiser le raccordement entre les différents parcs ?

Non c'est dommage mais aujourd'hui ce n'est pas possible. Chaque projet éolien a son développeur et sa temporalité propre qui ne permet pas de faire des travaux mutualisés.

La phase chantier et l'exploitation

> Comment vous aller faire pour emmener les éoliennes ? Vous allez passer par où ?

Lors de l'acheminement des machines nous utilisons les routes et chemins existants puis les chemins privés en accord avec les propriétaires.

> Est-ce que la commune achète des chemins ?

Non, l'utilisation des chemins privés est prévue avec les propriétaires concernés et régie par une convention dédiée. Nous ferons par contre des aménagements selon les besoins sur les chemins existants et quelques chemins complémentaires seront créés.
Il est nécessaire d'avoir un chemin d'accès pour chaque éolienne, notamment pour les opérations de maintenance par exemple.

> J'ai fait les fondations des éoliennes à Pamproux, je voulais voir le projet. C'est bien cela fera du travail pour le BTP localement.

En effet, les sous-traitants locaux sont privilégiés pendant la phase chantier.

> Les agriculteurs pourront cultiver s'il y a une éolienne ?

Oui les agriculteurs pourront poursuivre l'exploitation de leurs terres. Ils devront faire le tour de la plateforme située au pied de l'éolienne.

Le démantèlement

> Qui aura à sa charge l'enlèvement des fondations dans le sol ?

La question du démantèlement est prise en compte dans la loi française et est à la charge de l'exploitant du parc. Pour chaque éolienne, une somme de 50 000 euros est mise sur un compte séquestre comme garantie financière. Le préfet vérifie cela.

La règlementation prévoit l'excavation des fondations sur un mètre de profondeur lorsque le sol est à usage agricole et deux mètres lorsqu'il s'agit d'une zone forestière, en sachant que la profondeur des fondations est en moyenne de 3 mètres.

Dans les faits, cela ne coûte pas plus cher d'enlever la fondation entièrement c'est pourquoi la société peut s'y engager.

> J'ai lu sur internet que la compagnie du Vent a démantelé un parc dans le sud et la facture était de 150 000 euros par éolienne.

Au-delà des 50 000 euros prévus pour chaque éolienne, il faut noter qu'une éolienne est presque totalement recyclable. Elle comprend de grandes quantités de matériaux valorisables, tel l'acier et le cuivre.

Autres

> J'ai du mal à croire que si une éolienne tombe, elle ne tombera pas sur la route ?

Il existe des distances de sécurité à respecter vis-à-vis des routes existantes. Les distances de sécurité varient en fonction du type de route : autoroute, départementale, communale, etc.

Par ailleurs, ce risque est moindre. Sur 7000 éoliennes installés en France il y a eu deux éoliennes qui sont tombées. Ces cas font l'objet d'une étude approfondie pour analyser d'où vient le risque, et que les constructeurs puissent bénéficier de ce retour d'expérience afin d'améliorer leurs machines.

> Il y a beaucoup d'éoliennes dans le secteur. Ce que je déplore ce n'est pas l'éolien en général mais le mitage effectué sur le territoire. Certains riverains seront impactés non seulement par votre parc éolien mais aussi par celui de Fomperron.

8. Annexes : Compte-rendu de la permanence publique

> Pourquoi on ne va pas mettre des éoliennes en Aquitaine plutôt ? Il y en a déjà beaucoup dans le secteur.

Une large partie de l'Aquitaine est touchée par un réseau de survol de basse altitude de l'armée qui ne permet pas d'installer des machines de grande hauteur sur un large secteur. L'Aquitaine comprend également une base militaire.

Auparavant, il était compliqué d'installer des éoliennes dans les Landes. Aujourd'hui des projets sont en cours avec des machines assez hautes afin de s'affranchir des turbulences engendrées par la forêt. SOLVEO a d'ailleurs déposé un projet dans les Landes.

> J'ai vu un reportage dans lequel les gens n'avaient pas l'air très partant pour faire de l'éolien à proximité de l'estuaire de la Gironde.

> Le prix de notre maison va chuter.

C'est un point d'inquiétude que nous entendons. De nombreux critères rentrent en considération lors de l'achat d'un bien immobilier : l'état de la maison, la localisation, l'accès, le terrain, l'environnement, etc. La proximité d'éoliennes peut être un frein pour certain mais pas pour d'autres.
Des études réalisées notamment dans le Nord montre qu'il n'y a pas d'effets sur le marché immobilier. Lorsque le marché immobilier se porte bien, la tendance se maintient et inversement.